



La campagne d'adhésion 2015 continue

Les professionnels peuvent renouveler leur adhésion EAC/ATC directement sur www.efile.ca/fr. Deux options de paiement sont disponibles : en ligne (avec carte de crédit) ou par chèque.

Si vous payez par chèque, le formulaire de demande n'est pas nécessaire. Il suffit d'inclure une carte de visite avec votre chèque.

Les frais d'adhésion 2015 sont de 130 \$ plus TPS/TVH en cas de renouvellement avant le 28 février. Après le 28 février, les frais de renouvellement d'adhésion passent à 155 \$.

Une copie gratuite de notre nouveau manuel de référence fiscal 2015 EAC/ATC est offert à chaque membre au moment du renouvellement.

Nous vous remercions de renouveler votre soutien. Nous ne pourrions rien faire sans vous. Notre force réside dans notre nombre.

Certificat d'adhésion 2015

Vous trouverez ci-joint votre certificat d'adhésion 2015 pour l'EAC/ATC.

S'il est nécessaire d'apporter des modifications à votre certificat, laissez-le-nous savoir et nous vous délivrerons immédiatement un nouveau certificat.

Service de courrier en ligne de l'ARC - Comment s'inscrire comme déclarant TED

« Gérer le courrier en ligne » est un service de l'ARC pour envoyer des courriers électroniquement aux canadiens. Les préparateurs de déclarations de revenus qui produisent des déclarations T1 par TED et qui sont autorisés à recevoir de la correspondance de l'ARC au nom d'un contribuable, peuvent à présent s'inscrire dans « Représenter un client » afin de recevoir en ligne les lettres d'examen de précotisation et de revue du traitement.

Une fois le représentant inscrit à ce service, ces lettres ne sont plus imprimées ni postées. Un courriel lui sera plutôt envoyé indiquant le moment auquel une lettre pourra être consultée en ligne.

Pour s'inscrire au courrier en ligne en tant que déclarant TED, il suffit de suivre les étapes suivantes :

1. Le déclarant TED doit être enregistré dans « Représenter un client » et doit s'inscrire à « Gérer le courrier en ligne ».

Comment s'inscrire?

- a) Ouvrir une session dans « Représenter un client ».
- b) Accéder au menu « Réviser et mettre à jour ».
- c) Accéder à l'un des onglets suivants : « Renseignements ID Rep », « Information de l'entreprise », ou « Gérer l'ID Groupe ».
- d) Sélectionner « Gérer le courrier en ligne » et suivre les étapes.

Note pour les entreprises TED (avec un numéro d'entreprise enregistré dans « Représenter un client ») : l'inscription à « Gérer le courrier en ligne » est limitée aux propriétaires d'entreprise et aux administrateurs principaux.

2. Le déclarant TED doit être autorisé à recevoir des lettres de l'ARC au nom du contribuable.

Comment être autorisé à recevoir des lettres de l'ARC au nom du contribuable?

- a) La partie D du formulaire T183 doit avoir été remplie par le contribuable et transmise par le déclarant TED.
- b) La déclaration T1 doit avoir été transmise en utilisant le code de contact 2.

3. Une fois l'inscription confirmée, les lettres seront accessibles par l'entremise de l'onglet « Accéder au courrier » dans le menu latéral gauche.

Remarque : Seules les lettres reçues par voie électronique peuvent être visualisées en ligne dans « Représenter un client ».

Guide du service de courrier en ligne de l'ARC pour déclarants TED

L'ARC vient d'introduire un nouveau service permettant à un individu de recevoir certaines correspondances de

l'ARC en ligne plutôt que par courrier normal.

Quels types de correspondance peuvent être reçus en ligne?

Les avis de cotisation et de nouvelle cotisation. L'ARC prévoit d'augmenter la liste par la suite.

Quand débutera le service de courrier en ligne?

Le 9 février 2015.

Procédure d'inscription pour un déclarant TED

En tant que déclarant TED, vous pouvez inscrire vos clients au service de courrier en ligne. Un nouveau champ a été rajouté à la page 1 de la déclaration T1 et en haut du formulaire T183 pour renseigner le courriel du client. La plupart des logiciels d'impôt ajuste automatiquement les champs dans les deux documents (vous n'avez ainsi à renseigner le courriel qu'une fois).

Le client qui signe le formulaire T183 (et inclut son adresse courriel) vous autorise à l'inscrire au service de courrier en ligne.

Procédure d'inscription pour un individu

Il y a trois façons de s'inscrire pour recevoir son courrier en ligne :

- Inclure un courriel sur la déclaration T1 en 2014;
- Accéder à « Mon dossier » et choisir « Gérer le courrier en ligne »; ou
- Contacter les Renseignements Généraux par téléphone.

Remarque : un représentant légal peut aussi inscrire un individu à ce service.

Voir son courrier en ligne

« Mon dossier » est le seul endroit où un individu pourra voir son courrier en ligne. Seules les notifications envoyées après le 9 février 2015 seront disponibles dans

« Mon dossier ». Pour voir son courrier en ligne :

- S'inscrire/ouvrir une session sur « Mon dossier » sur www.cra-arc.gc.ca/mondossier;
- Accéder à l'Avis de cotisation ou de nouvelle cotisation (et autres documents par la suite) sur la Page d'accueil. Sur cette page, vous pouvez voir et imprimer tout courrier;
- Sélectionner « Gérer le courrier en ligne » pour mettre son courrier à jour ou annuler le service de courrier en ligne.

Comment savoir qu'un nouveau document est disponible en ligne?

Un avis électronique (courriel) est envoyé à votre client lorsqu'un nouveau document est disponible en ligne.

Vos clients recevront un courriel de l'ARC pour confirmer leur courriel.

Une fois inscrit, votre client recevra un courriel de confirmation d'inscription au courriel fourni. L'ARC n'imprimera ni n'enverra plus de correspondance à votre client.

Votre client devrait recevoir un courriel de confirmation dans les délais suivants :

- Immédiatement si le service de courrier en ligne a été utilisé depuis « Mon dossier »;
- Immédiatement si un appel a été passé aux Renseignements Généraux;
- Sous 8 jours ouvrables si la déclaration T1 a été produite électroniquement;
- Sous 4-6 semaines si la déclaration T1 a été envoyée par courrier normal.

Que faire si l'on ne reçoit pas de courriel de confirmation

Le client peut ouvrir une session dans « Mon dossier » et vérifier le courriel renseigné dans son profil. Si le courriel n'est pas correct, il faut le corriger. S'il est correct, vérifier que le courriel de l'ARC ne soit pas dans les pourriels ou la poubelle.

Comment mettre à jour son courriel ou annuler le service de courrier en ligne

Le courriel reste actif tant qu'il n'est pas modifié. Il y a trois façons de mettre à jour son courriel pour le service de courrier en ligne :

- Renseigner un nouveau courriel dans sa prochaine déclaration T1;
- Accéder à « Mon dossier » et choisir « Gérer le courrier en ligne »; ou
- Contacter les Renseignements Généraux par téléphone.

Il y a deux façons d'annuler le service de courrier en ligne :

- Accéder à « Mon dossier » et choisir « Gérer le courrier en ligne »; ou
- Contacter les Renseignements Généraux par téléphone.

Comment visualiser un avis de cotisation détaillé dans « Mon dossier »

Pour visualiser un avis de cotisation détaillé et accéder à d'autres services, votre client doit renseigner le code de sécurité envoyé par l'ARC par courrier normal lors de son inscription à « Mon dossier ».

Et si mon client a besoin d'une copie papier de son avis de cotisation?

Votre client peut accéder à « Mon dossier », visualiser l'avis de cotisation et l'imprimer. Si votre client a besoin de visualiser son avis de cotisation (ou de nouvelle cotisation) détaillé, il devra utiliser son code de sécurité.

Bonne pratiques - Conseils et astuces pour l'utilisation du eT1013 - Comment soumettre par voie électronique le eT1013

De quoi ai-je besoin pour soumettre un T1013 par voie électronique?

Vous devez être un déclarant TED en bonne et due forme et devez utiliser un logiciel d'impôt professionnel homologué par l'ARC qui permette de soumettre le T1013 par TED.

Puis-je soumettre un T1013 par voie électronique avant que le contribuable n'ait signé et daté le formulaire?

No. Vous n'avez pas l'autorité légale de soumettre un T1013 par TED si le formulaire n'est pas signé et daté par le contribuable. Celui-ci doit d'abord le signer et le dater avant qu'il ne puisse être soumis par TED.

Dois-je envoyer une copie papier du T1013 après l'avoir soumis par TED?

No. Une fois soumis par TED, il n'est pas nécessaire d'envoyer une copie papier du T1013 à l'ARC. Vous ne devriez envoyer une copie papier du T1013 qu'en cas de demande spécifique de l'ARC.

Dois-je soumettre un nouveau T1013 chaque année?

No. Ne soumettez pas un nouveau T1013 chaque année à moins que des modifications ne soient à apporter à votre autorisation. L'autorisation reste valable jusqu'à ce qu'elle soit annulée par vous ou par le contribuable; qu'elle atteigne la date d'expiration choisie; ou que le contribuable décède.

Comment vérifier si je suis déjà autorisé sur le compte de mon client?

1. Consultez votre liste de clients dans « Représenter un client » pour identifier

le niveau d'autorisation de votre client; ou

2. Renseignez le NAS de votre client dans « Représenter un client » pour voir si vous avez accès à son dossier.

Un syndic de faillite peut-il soumettre un T1013 par TED?

Oui. Un représentant de syndic de faillite peut soumettre un T1013 par TED tant qu'il est un déclarant TED en bonne et due forme et qu'il utilise un logiciel d'impôt professionnel homologué par l'ARC qui permette de soumettre le T1013 par TED.

Annuaire téléphone et fax des centres d'impôts ARC

Une copie de notre annuaire 2015 des numéros de téléphone et fax des centres d'impôts ARC est incluse avec cet envoi.

L'annuaire et son contenu ne doivent pas être partagés avec les clients ou le public en général. Il s'agit d'une ressource disponible uniquement pour les membres de l'EAC/ATC.

Nous continuons d'assurer l'ARC que nos membres gardent cet annuaire dans la plus stricte confidentialité.

Bienvenue aux nouveaux membres d'EAC/ATC

Nous dédions cet article à tous nos nouveaux membres. Bienvenue à l'EAC/ATC!

Vous trouverez ci-dessous un aperçu du travail de lobbying de l'EAC/ATC en votre nom.

L'EAC/ATC représente les professionnels de la fiscalité de toutes les régions du Canada à la haute direction de l'ARC depuis 19 ans.

Formée en 1993, l'EAC/ATC est une société à but non lucratif agréée par le gouvernement fédéral dont les membres représentent toute l'industrie TED: de membres individuels à de grandes firmes présentes au niveau national.

Un des principaux objectifs de l'EAC/ATC est de faciliter le fonctionnement d'un bureau fiscal. Mener une activité fiscale réussie nécessite plus qu'une direction solide et d'excellentes compétences techniques : elle requiert une coordination entre l'ARC et les administrateurs de première ligne de la politique fiscale canadienne.

L'EAC/ATC est régie par un **conseil d'administration national de 15 personnes** élues par les membres de l'EAC/ATC lors de l'assemblée générale annuelle (AGA). Les membres du conseil d'administration servent des mandats renouvelables de 3 ans.

L'assemblée générale annuelle se déroule durant la 3ème semaine de Septembre. L'emplacement de l'AGA alterne d'est en ouest à travers le Canada afin d'aider nos membres à assister à l'AGA. Un **conférencier invité** fait généralement une présentation après l'AGA. En 2011, le médiateur ARC Paul Dubé était le conférencier invité.

Notre principale méthode de communication vers les membres se fait à travers notre **lettre d'information et courriel IMPACT**.

La lettre d'information est publiée 3 fois par an en janvier, juillet et novembre, et fournit des mises à jour importantes sur

les développements au sein de l'industrie de service fiscale et TED.

La lettre d'information de janvier inclut le **certificat d'adhésion annuelle EAC/ATC**, prêt à être encadré et mis en vue pour vos clients.

L'adhésion à l'EAC/ATC montre votre engagement à l'excellence dans la préparation fiscale. Elle certifie qu'en tant que membre en règle, vous suivez les principes et objectifs de l'Association TED du Canada.

Les **principes et objectifs** de l'EAC/ATC sont de favoriser et promouvoir l'honnêteté, la véracité et l'intégrité lors de la préparation et du dépôt des déclarations fiscales et autres informations financières, et de décourager les pratiques trompeuses et mensongères, accroissant ainsi la confiance du public envers les services offerts par les membres.

La lettre d'information de janvier inclut également une copie du **calendrier de bureau EAC/ATC**, un exemplaire à jour de l'**annuaire téléphone et fax des centres d'impôts ARC** et une copie du **manuel de référence fiscal annuel EAC/ATC**.

En juin de chaque année, nous sondons nos membres et prenons note des problèmes et irritants qui entravent leur travail. Ces informations constituent la base de la **présentation annuelle EAC/ATC** à l'ARC et des réunions ultérieures avec les cadres supérieurs de l'ARC.

Tous les membres reçoivent en juin un courriel du **sondage annuel EAC/ATC**. Grâce à l'EAC/ATC, vous avez une voix auprès de l'ARC.

La lettre d'information de juillet comprend un résumé des problèmes et irritants soumis à l'ARC. Elle contient également l'avis officiel de la prochaine AGA, ainsi que le **formulaire de candidature EAC/ATC pour l'élection des administrateurs** lors de la prochaine AGA. À chaque AGA, cinq postes vacants sont comblés.

La lettre d'information de novembre fournit un résumé détaillé de l'AGA et des réunions ultérieures avec les cadres supérieurs de l'ARC. Nous présentons également les résultats de l'élection du conseil d'administration.
